

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE Séance du 11 février 2021 Salle Zunino à Tourouvre au Perche à 18h

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 25

Convocation du 4.02.2021
Affichage du 4.02.2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 février, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Zunino à Tourouvre suite à la convocation du 4.02.2021, affichée le 4 février 2021.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, M LE SECQ Emmanuel (quitte la sale pour les votes des CA), Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck (arrivé à 19h30), Mme POULAIN Francine (arrivée à 19h30), M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, M DESCHAMPS Michel, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à M BLOTTIERE Philippe), Mme FONTAINE Estelle, M GUILLET Denis, Mme LALAOUNIS Danièle (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à M POIRIER Franck), Mme REVET Evelyne (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), Mme ROYER-BERGER Frédérique (donne pouvoir à M NAEL Jean-Marc).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. DABET Nicolas (inspecteur principal), Mme HIBOU Christelle (conseillère aux décideurs locaux), M. BRAMOULLE Bernard, Mme HEROUIN Sandrine.

DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Marcel VIANDER est désigné secrétaire de Séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 janvier 2021

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le procès-verbal du conseil communautaire du 14 janvier 2021.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président présente les décisions prises par lui-même par délégation du conseil :

TABLE DECISIONS 2021

Date de l'Acte	N° Acte	Objet	N° page
08/02/2021	2021_18	Renonciation au droit de préemption - Lieu-dit Le Roussin à Charencey (Normandel)	
15/02/2021	2021_19	Renonciation au droit de préemption - Longny au Perche	
15/02/2021	2021_20	Renonciation au droit de préemption - Place de l'Hotel de Ville à Longny-les-Villages (Longny-au-Perche)	
17/02/2021	2021_21	Renonciation au droit de préemption - Les Généhaudières à Tourouvre au Perche (Randonnai)	

18/02/2021	2021_22	Renonciation au droit de préemption - 14 Le Minerai à Longny-les-Villages (Neuilly-sur-Eure)	
18/02/2021	2021_23	Renonciation au droit de préemption - 1 Rue de la Forge à Longny-les-Villages (Marchainville)	
19/02/2021	2021_24	Renonciation au droit de préemption - 3 Impasse du Bief à Charencey	

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité donnent quitus à monsieur le Président.

FINANCES - Vote des Comptes de Gestion, des comptes administratifs et des affectations de résultats – Budget PRINCIPAL et BUDGETS ANNEXES
--

BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget PRINCIPAL,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET PRINCIPAL VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du budget PRINCIPAL conforme au Compte de Gestion 2020 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Le Président quitte la salle,

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, délibère sur le Compte Administratif du budget PRINCIPAL de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Emmanuel LE SECO, après s'être fait présenter le budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	2 212 264.38	Total des recettes	6 933 905.74
Total des dépenses	2 167 378.04	Total des dépenses	6 207 515.68
Résultat de l'année	44 886.34	Résultat de l'année	726 390.06
Reprise résultat antérieur	-499 956.04	Reprise résultat antérieur	764 323.70
Résultat final 2020	-455 069.70	Résultat final 2020	1 490 713.76

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 11 février 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget principal,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Vu, le compte administratif 2020,

Résultat 2020 Fonctionnement	726 390.06
Affectation de l'excédent 002 de l'année N-1	764 323.70
RESULTAT CUMULE	1 490 713.76
Résultat 2020 Investissement	44 886.34
Résultat investissement de l'année N-1	-499 956.04
RESULTAT CUMULE	- 455 069.70
Restes à réaliser dépenses investissement 2020	1 276 740
Restes à réaliser recettes investissement 2020	837 684
RESULTAT de RAR	-439 056
Besoin financement investissement	894 125.70

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report d'investissement 001 - 455 069.70
- Affectation en réserves R 1068 en investissement 894 125.70
- Report de fonctionnement 002 596 588.06

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 comme présentée ci-dessus.

BUDGET AMPJ - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget AMPJ,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ASSINISSEMENT AFFERME - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget ASSINISSEMENT AFFERME,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ASSAINISSEMENT AFFERME VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du budget ASSAINISSEMENT AFFERME conforme au Compte de Gestion 2020 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Le Président quitte la salle,

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, délibère sur le Compte Administratif du budget ASSAINISSEMENT AFFERME de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Emmanuel LE SECQ, après s'être fait présenter le budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	174 004.45	Total des recettes	254 484.14
Total des dépenses	164 177.26	Total des dépenses	254 657.13
Résultat de l'année	9 827.19	Résultat de l'année	-172.99
Reprise résultat antérieur	154 517.82	Reprise résultat antérieur	350 223.64
Résultat final 2020	164 345.01	Résultat final 2020	350 050.65

Constata, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 11 février 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget ASSAINISSEMENT REGIE,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du budget ASSAINISSEMENT REGIE conforme au Compte de Gestion 2020 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Le Président quitte la salle,

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, délibère sur le Compte Administratif du budget ASSAINISSEMENT REGIE de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Emmanuel LE SECQ, après s'être fait présenter le budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	6 4454.00	Total des recettes	123 470.53
Total des dépenses	69 723.92	Total des dépenses	101 570.98
Résultat de l'année	-5 269.92	Résultat de l'année	21 899.55
Reprise résultat antérieur	86 241.48	Reprise résultat antérieur	24 465.01
Résultat final 2020	80 971.56	Résultat final 2020	46 364.56

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 11 février 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFERME – AFFECTATION DE RESULTATS – ASSAINISSEMENT AFFERME – ASSAINISSEMENT REGIE

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2020, ce jour,

Considérant que les écritures sont régulières,

Considérant qu'il est nécessaire de reporter les Résultats du budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE sur le budget annexe ASSAINISSEMENT AFFERME

Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les Résultats du budget annexe ASSAINISSEMENT AFFERME

Statuant sur l'affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2019

Vu, les comptes administratifs 2020 des Budgets Annexes ASSAINISSEMENT AFFERME et ASSAINISSEMENT REGIE

FONCTIONNEMENT

	Résultat exercice 2020	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé
ASST AFFERME	- 172.99	350 223.64	350 050.65
ASST REGIE	21 899.55	24 465.01	46 364.56
Total des Reports en Assainissement Affermé	21 726.56	374 688.65	<u>396 415.21</u>

INVESTISSEMENT

	Résultat exercice 2020	Résultat exercice 2019	Résultat cumulé
ASST AFFERME	9 827.19	154 517.82	164 345.01
ASST REGIE	- 5269.92	86 241.48	80 971.56
Total des Reports en Assainissement Affermé	4 557.27	240 759.30	<u>245 316.57</u>

Report du résultat de fonctionnement (002) **396 415.21**

Report du résultat d'investissement (001) **245 316.57**

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité votent l'affectation des résultats 2020 comme présenté ci-dessus.

BUDGET COMMERCE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget COMMERCE,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET COMMERCE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du budget COMMERCE conforme au Compte de Gestion 2020 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Le Président quitte la salle,

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, délibère sur le Compte Administratif du budget COMMERCE de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Emmanuel LE SECQ, après s'être fait présenter le budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	Total des recettes	2 499.96
Total des dépenses	Total des dépenses	3 748.53
Résultat de l'année	Résultat de l'année	-1 248.57
Reprise résultat antérieur	Reprise résultat antérieur	5 830.61
Résultat final 2020	Résultat final 2020	4 582.04

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 11 février 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET COMMERCE – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget principal,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Vu, le compte administratif 2020,

Résultat 2020 Fonctionnement	-1 248.57
Affectation de l'excédent 002 de l'année N-1	5 830.61
RESULTAT CUMULE	4 582.04
Résultat 2020 Investissement	
Résultat investissement de l'année N-1	
RESULTAT CUMULE	
Restes à réaliser dépenses investissement 2020	
Restes à réaliser recettes investissement 2020	
RESULTAT de RAR	
Besoin financement investissement	

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report d'investissement 001
- Affectation en réserves R 1068 en investissement
- Report de fonctionnement 002 4582.04

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 comme présentée ci-dessus.

BUDGET DELTA AIR - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget DELTA AIR,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET DELTA AIR VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du budget DELTA AIR conforme au Compte de Gestion 2020 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Le Président quitte la salle,

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, délibère sur le Compte Administratif du budget DELTA AIR de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Emmanuel LE SECQ, après s'être fait présenter le budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	8 408	Total des recettes	10 032
Total des dépenses	1 037	Total des dépenses	9 948.66
Résultat de l'année	7 371	Résultat de l'année	83.34
Reprise résultat antérieur	32 605.05	Reprise résultat antérieur	118.55
Résultat final 2020	39 976.05	Résultat final 2020	201.89

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 11 février 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET DELTA AIR – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget principal,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Vu, le compte administratif 2020,

Résultat 2020 Fonctionnement	83.34
Affectation de l'excédent 002 de l'année N-1	118.55
RESULTAT CUMULE	201.89
Résultat 2020 Investissement	7371
Résultat investissement de l'année N-1	32 605.05
RESULTAT CUMULE	39 976.05
Restes à réaliser dépenses investissement 2020	
Restes à réaliser recettes investissement 2020	
RESULTAT de RAR	
Besoin financement investissement	

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- | | |
|--|-----------|
| - Report d'investissement 001 | 39 976.05 |
| - Affectation en réserves R 1068 en investissement | |
| - Report de fonctionnement 002 | 201.89 |

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 comme présentée ci-dessus.

BUDGET GENDARMERIES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget GENDARMERIES,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET GENDARMERIES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du budget GENDARMERIES conforme au Compte de Gestion 2020 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Le Président quitte la salle,

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, délibère sur le Compte Administratif du budget GENDARMERIES de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Emmanuel LE SECQ, après s'être fait présenter le budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	56 054.80	Total des recettes	241 947.19
Total des dépenses	57 855.31	Total des dépenses	129 176.61
Résultat de l'année	-1 800.51	Résultat de l'année	112 770.58
Reprise résultat antérieur	-35 700	Reprise résultat antérieur	0
Résultat final 2020	-37 500.51	Résultat final 2020	112 770.58

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 11 février 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET GENDARMERIES – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,

- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget principal,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Vu, le compte administratif 2020,

Résultat 2020 Fonctionnement	112 770.58
Affectation de l'excédent 002 de l'année N-1	0
RESULTAT CUMULE	112 770.58
Résultat 2020 Investissement	-1 800.51
Résultat investissement de l'année N-1	-357 00
RESULTAT CUMULE	-37 500.51
Restes à réaliser dépenses investissement 2020	60137
Restes à réaliser recettes investissement 2020	0
RESULTAT de RAR	-60137
Besoin financement investissement	97 637.51

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report d'investissement 001 -37 500.51
- Affectation en réserves R 1068 en investissement 97 637.51
- Report de fonctionnement 002 15 133.07

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 comme présentée ci-dessus.

BUDGET IMPRIMERIE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget IMPRIMERIE,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET IMPRIMERIE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du budget IMPRIMERIE conforme au Compte de Gestion 2020 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Le Président quitte la salle,

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, délibère sur le Compte Administratif du budget IMPRIMERIE de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Emmanuel LE SECQ, après s'être fait présenter le budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	7 945.68	Total des recettes	10 084.32
Total des dépenses	15 891.36	Total des dépenses	7 463.15
Résultat de l'année	-7 945.68	Résultat de l'année	2 621.17
Reprise résultat antérieur	0	Reprise résultat antérieur	44 387.79
Résultat final 2020	-7 945.68	Résultat final 2020	47 008.96

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 11 février 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET IMPRIMERIE – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget principal,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Vu, le compte administratif 2020,

Résultat 2020 Fonctionnement	2 621.17
Affectation de l'excédent 002 de l'année N-1	44 387.79
RESULTAT CUMULE	47 008.96
Résultat 2020 Investissement	-7 945.68
Résultat investissement de l'année N-1	0
RESULTAT CUMULE	-7 945.68
Restes à réaliser dépenses investissement 2020	
Restes à réaliser recettes investissement 2020	
RESULTAT de RAR	
Besoin financement investissement	7 945.68

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report d'investissement 001	-7 945.68
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	7 945.68
- Report de fonctionnement 002	39 063.28

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 comme présentée ci-dessus.

BUDGET LECOQ - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget LECOQ,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET LECOQ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du budget LECOQ conforme au Compte de Gestion 2020 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Le Président quitte la salle,

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, délibère sur le Compte Administratif du budget LECOQ de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Emmanuel LE SECQ, après s'être fait présenter le budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	5 573.53	Total des recettes	5 282.71
Total des dépenses	5 553.60	Total des dépenses	5 308.02
Résultat de l'année	19.93	Résultat de l'année	-25.31
Reprise résultat antérieur	-4 368.11	Reprise résultat antérieur	-1 381.21
Résultat final 2020	-4 348.18	Résultat final 2020	-1 406.52

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 11 février 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET LECOQ – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget principal,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Vu, le compte administratif 2020,

Résultat 2020 Fonctionnement	-25.31
Affectation de l'excédent 002 de l'année N-1	- 1 381.21
RESULTAT CUMULE	- 1 406.52
Résultat 2020 Investissement	19.93
Résultat investissement de l'année N-1	- 4 368.11
RESULTAT CUMULE	- 4 348.18
Restes à réaliser dépenses investissement 2020	
Restes à réaliser recettes investissement 2020	
RESULTAT de RAR	
Besoin financement investissement	

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report d'investissement 001 - 4 348.18
- Affectation en réserves R 1068 en investissement
- Report de fonctionnement 002 - 1 406.52

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 comme présentée ci-dessus.

BUDGET MATFER - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget MATFER,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET MUSEALES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget MUSEALES,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET MUSEALES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du budget MUSEALES conforme au Compte de Gestion 2020 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Le Président quitte la salle,

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, délibère sur le Compte Administratif du budget MUSEALES de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Emmanuel LE SECQ, après s'être fait présenter le budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	Total des recettes	222 469.74
Total des dépenses	Total des dépenses	193 001.44
Résultat de l'année	Résultat de l'année	29 468.30
Reprise résultat antérieur	Reprise résultat antérieur	-3 910.66
Résultat final 2020	Résultat final 2020	25 557.64

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 11 février 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET MUSEALES – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget principal,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Vu, le compte administratif 2020,

Résultat 2020 Fonctionnement	29468.30
Affectation de l'excédent 002 de l'année N-1	-3 910.66
RESULTAT CUMULE	25 557.64
Résultat 2020 Investissement	
Résultat investissement de l'année N-1	
RESULTAT CUMULE	
Restes à réaliser dépenses investissement 2020	
Restes à réaliser recettes investissement 2020	
RESULTAT de RAR	
Besoin financement investissement	

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report d'investissement 001
- Affectation en réserves R 1068 en investissement
- Report de fonctionnement 002 25 557.64

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, votent par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION l'affectation du résultat 2020 comme présentée ci-dessus.

BUDGET OFFICES DU TOURISME - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget OFFICES DU TOURISME,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET OFFICES DU TOURISME VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du budget OFFICES DU TOURISME conforme au Compte de Gestion 2020 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Le Président quitte la salle,

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, délibère sur le Compte Administratif du budget OFFICES DU TOURISME de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Emmanuel LE SECQ, après s'être fait présenter le budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	Total des recettes	55 923.57
Total des dépenses	Total des dépenses	54 494.16
Résultat de l'année	Résultat de l'année	1 429.41
Reprise résultat antérieur	Reprise résultat antérieur	14 783.25
Résultat final 2020	Résultat final 2020	16 212.66

Constata, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 11 février 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET OFFICES DE TOURISME – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget principal,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Vu, le compte administratif 2020,

Résultat 2020 Fonctionnement	1 429.41
Affectation de l'excédent 002 de l'année N-1	14 783.25
RESULTAT CUMULE	16 212.66
Résultat 2020 Investissement	
Résultat investissement de l'année N-1	
RESULTAT CUMULE	
Restes à réaliser dépenses investissement 2020	
Restes à réaliser recettes investissement 2020	
RESULTAT de RAR	
Besoin financement investissement	

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report d'investissement 001
- Affectation en réserves R 1068 en investissement
- Report de fonctionnement 002 16 212.66

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 comme présentée ci-dessus.

BUDGET LE PIED POURRI - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget LE PIED POURRI,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1^{er} Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET PRODECO - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget PRODECO,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT,

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF conforme au Compte de Gestion 2020 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Le Président quitte la salle,

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, délibère sur le Compte Administratif du budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Emmanuel LE SECQ, après s'être fait présenter le budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	32 534.22	Total des recettes	57 835.36
Total des dépenses	27 494.13	Total des dépenses	62 173.24
Résultat de l'année	50 40.09	Résultat de l'année	-4 337.88
Reprise résultat antérieur	3 988.87	Reprise résultat antérieur	20 663.77
Résultat final 2020	9 028.96	Résultat final 2020	16 325.89

Constata, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 11 février 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET SPANC – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget principal,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Vu, le compte administratif 2020,

Résultat 2020 Fonctionnement	- 4337.88
Affectation de l'excédent 002 de l'année N-1	20663.77

RESULTAT CUMULE	16325.89
Résultat 2020 Investissement	5040.09
Résultat investissement de l'année N-1	3988.87
RESULTAT CUMULE	9028.96
Restes à réaliser dépenses investissement 2020	
Restes à réaliser recettes investissement 2020	
RESULTAT de RAR	
Besoin financement investissement	

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report d'investissement 001	9028.96
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	
- Report de fonctionnement 002	16325.89

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 comme présentée ci-dessus.

BUDGET VIABILITE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget VIABILITE,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET VIABILITE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du budget VIABILITE conforme au Compte de Gestion 2020 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Le Président quitte la salle,

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, délibère sur le Compte Administratif du budget VIABILITE de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Emmanuel LE SECQ, après s'être fait présenter le budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	62 718.85	Total des recettes	62 718.85
Total des dépenses	62 718.45	Total des dépenses	62 718.85
Résultat de l'année	0.40	Résultat de l'année	0
Reprise résultat antérieur	-40 878.85	Reprise résultat antérieur	0
Résultat final 2020	-40 878.45	Résultat final 2020	0

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 11 février 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET VIABILITE – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget principal,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Vu, le compte administratif 2020,

Résultat 2020 Fonctionnement	0
Affectation de l'excédent 002 de l'année N-1	0
RESULTAT CUMULE	0
Résultat 2020 Investissement	0.40
Résultat investissement de l'année N-1	- 40 878.85
RESULTAT CUMULE	- 40 878.45
Restes à réaliser dépenses investissement 2020	
Restes à réaliser recettes investissement 2020	
RESULTAT de RAR	
Besoin financement investissement	

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report d'investissement 001 - 40 878.45
- Affectation en réserves R 1068 en investissement
- Report de fonctionnement 002

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ZA LONGNY - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

Après s'être fait présenter le Budget Principal Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget ZA LONGNY,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ZA LONGNY VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, présente le Compte Administratif 2020 du budget ZA LONGNY conforme au Compte de Gestion 2020 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Le Président quitte la salle,

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, Vice-Président, délibère sur le Compte Administratif du budget ZA LONGNY de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Emmanuel LE SECQ, après s'être fait présenter le budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	0	Total des recettes	172 360.89
Total des dépenses	92 058	Total des dépenses	92 764.17
Résultat de l'année	-92 058	Résultat de l'année	70 596.72
Reprise résultat antérieur	0	Reprise résultat antérieur	10 574.78
Résultat final 2020	-92 058	Résultat final 2020	90 171.50

Constata, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 11 février 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ZA LONGNY – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget principal,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Vu, le compte administratif 2020,

Résultat 2020 Fonctionnement	70 596.72
Affectation de l'excédent 002 de l'année N-1	10 574.78
RESULTAT CUMULE	90 171.50
Résultat 2020 Investissement	-92 058
Résultat investissement de l'année N-1	0
RESULTAT CUMULE	- 92 058
Restes à réaliser dépenses investissement 2020	
Restes à réaliser recettes investissement 2020	
RESULTAT de RAR	
Besoin financement investissement	0

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Report d'investissement 001 - 92 058
- Affectation en réserves R 1068 en investissement 0
- Report de fonctionnement 002 90 171.50

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 comme présentée ci-dessus.

AVENANT 3 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE L'ANCIEN LOCAL ONEL A RANDONNAI LOCATAIRE M STORIES

Une convention d'occupation précaire de l'ancien local ONEL à la Beugeardière à Randonnai a été passée le 18 juillet 2018 avec la Société M. STORIES, dont le siège social est situé à CLICHY Cedex (92583) – 69 Bd du Général Leclerc, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018.

Par avenant 1, la durée de la convention a été prorogée du 31/12/2018 au 31/12/2019 et renouvelable mois par mois.

Par avenant 2, la durée de la convention a été renouvelée mois par mois du 01/01/2020 au 31/12/2020.

La Société M STORIES a émis le souhait de poursuivre la location et ainsi de renouveler mois par mois la durée de la location jusqu'au 31 décembre 2021. Il convient donc d'établir un avenant n° 3.

Les membres du Conseil Communautaire, après en voir délibérés à l'unanimité décident :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant n°3 et tous les documents y afférent avec la Société M. STORIES**

CULTURE

TARIF 2021 – MUSEALES

La grille des Tarifs 2021 pour les Muséales est amenée à évoluer à la marge. Il convient donc de voter les tarifs des muséales applicables à compter du 1^{er} mars 2021 afin des prendre en compte les éléments suivants :

- De proposer la gratuité d'accès aux bénéficiaires des services CIAS, dans le cadre de l'inclusion des publics défavorisés et/ou en difficultés.
- D'intégrer les tarifs de vente en boutique des nouveaux produits proposés ou dont les prix fournisseurs ont évolués.

Ces propositions sont intégrées à la grille des tarifs 2021 annexée à la présente délibération et sont applicables à compter du 1^{er} mars 2021

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- **D'approuver cette nouvelle grille des Tarifs**
- **Autorise Monsieur le président à mettre en œuvre cette nouvelle tarification et à signer tous documents y afférents**

VOIRIE ET RESEAU

CHOIX DES ENTREPRISES MARCHE VOIRIE 2021/2023

Suite au terme du précédent marché de travaux d'aménagement et d'entretien de voirie (arrivé à échéance au 31 décembre 2020), le 6/11/2020 la Communauté de Communes a engagé une consultation afin de relancé un marché de travaux similaires pour la période 2021-2023.

Les travaux concernés se décomposent en trois lots :

- Lot 1 Assainissement de la voirie (Arasement, curage et canalisations) 50 000 € TTC maxi/an
- Lot 2 Voirie (reprofilage et couche de roulement) 325 000 € TTC maxi/an
- Lot 3 Petits aménagements (pavage, bordurage et trottoirs) 125 000 € TTC maxi/an

Les critères d'attribution fixés au règlement de consultation sont les suivants :

- Prix des prestations : 70 %
- Valeur technique : 30 %

La date de remise des offres était fixée au Vendredi 4 Décembre 2020 à 17 H 00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8/12/2020 afin d'enregistrer les offres au nombre de quinze.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17/12/2020 afin d'examiner le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, Orne Métropole.

Au vu des critères de jugement des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir les offres suivantes :

- Lot1, Assainissement de la voirie : l'entreprise ZUNINO TP pour un montant de 36 408 € TTC
- Lot 2, Voirie : l'entreprise COLAS pour un montant de 278 718 € TTC
- Lot 3, Petits aménagements : L'entreprise ZUNINO TP pour un montant de 92 664 € TTC

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- D'attribuer les marchés de travaux aux entreprises ci-dessus mentionnées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits marchés et tous les documents y afférent avec les entreprises ZUNINO TP et COLAS.
- D'accepter la dévolution des travaux liés à ces marchés de travaux.

CHOIX DES ENTREPRISES MARCHE FAUCHAGE ELAGAGE 2021/2023

Suite au terme du précédent marché de travaux de Fauchage et Elagage (arrivé à échéance au 31 décembre 2020), Le 17/11/2020, la Communauté de Communes a lancé une consultation dans le cadre des travaux similaires pour la période 2021-2023.

Ces travaux se décomposent en trois lots :

- Lot 1 Secteur Ouest de la CDC (106 kms de voiries communales et 72 kms de voiries départementales soit 178 kms au total) 51 600 € TTC maxi/an
- Lot 2 Secteur Est de la CDC (105 kms de voiries communales et 70 kms de voiries départementales soit 175 kms au total) 51 600 € TTC maxi/an
- Lot 3 Secteur Sud de la CDC (111 kms de voiries communales et 54 kms de voiries départementales soit 166 kms au total) 52 800 € TTC maxi/an

Le dossier de consultation précise : Un candidat pourra répondre au maximum à 2 lots.

Les critères d'attribution fixés au règlement de consultation sont les suivants :

- Prix des prestations : 70 %
- Valeur technique : 30 %

La date de remise des offres était fixée au Vendredi 11 Décembre 2020 à 17 H 00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17/12/2020 afin d'enregistrer les offres au nombre de cinq.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11/01/2021 afin d'examiner le rapport d'analyse des offres.

Au vu des critères de jugement des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir les offres suivantes :

- Lot1, Secteur Ouest de la CDC : l'entreprise SARL AC ELAGAGE pour un montant de 43 584 € TTC
- Lot 2, Secteur Est de la CDC : l'entreprise SARL AC ELAGAGE pour un montant de 41 580 € TTC
- Lot 3, Secteur Sud de la CDC : l'entreprise JULIEN GARNIER pour un montant de 39 612 € TTC

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- D'attribuer les marchés de travaux aux entreprises ci-dessus mentionnées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits marchés et tous les documents y afférent avec les entreprises SARL AC ELAGAGE et JULIEN GARNIER.
- D'accepter la dévolution des travaux liés à ces marchés de travaux.

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNES DE TOUROUVRE – VOIRIE- LOGEMENTS SOCIAUX ORNE HABITAT

La commune de Tourouvre au Perche envisage de poursuivre son programme de construction de logements afin d'accroître son offre et renforcer son attractivité. Pour se faire elle a établi avec Orne habitat un programme pour les années 2021 – 2022 de 14 logements sociaux se décomposant comme suit :

- 4 logements sociaux et un commerce à Randonnai
- 10 sur la commune de Tourouvre : « le Parc » et « le buisson ».

Ce programme s'inscrit dans le cadre du dispositif de soutien financier du département de l'Orne « Revitalisation de Centre bourg », à ce titre il peut être subventionné à hauteur de 25 % du coût global HT.

Les travaux de VRD concernés ont été programmés par les communes et participent pour partie à cette action « Revitalisation de Centre bourg ».

Ces travaux de voirie et de réseaux doivent pouvoir être réalisés de façon coordonnée avec l'ensemble des autres actions inscrites dans ce programme. C'est pourquoi la commune de Tourouvre au Perche demande que lui soit déléguée la maîtrise d'ouvrage des opérations de travaux de VRD pour ces trois sites.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- **D'approuver cette délégation de maîtrise d'ouvrage dont les conditions fixées par la commission voirie de la CdC, pour les 3 sites identifiés par la commune de Tourouvre au Perche.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette délégation de maîtrise d'ouvrage.**

OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS

DEMANDE DE SUBVENTION DRAC - COMPLEMENTS DIAGNOSTIC-SPR

La phase 1 du projet de classement en « Petit Cité de Caractère » de Longny au Perche, devait arriver à son terme en identifiant un périmètre SPR à proposer à la commission nationale en charge de se prononcer sur ce classement. Suite à la consultation de l'ABF et du rapporteur nommé par la commission nationale, il apparaît qu'il convient de compléter et de mieux argumenter le dossier de classement en SPR du Bourg de Longny au Perche. Pour ce faire nous devons envisager des investigations complémentaires.

L'agence Gilson propose de réaliser cette prestation pour un montant de 7 204.50 € TTC

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

-	FCTVA	984.86 €
-	Subvention Etat DRAC	3 001.89 €
-	Participation de la commune	2 016.99 €
-	Reste à charge de la CdC (20% du HT)	1 200.76 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- **D'accepter le nouveau plan de financement de la Phase SPR Compléments d'études, tel que défini ci-dessus,**
- **D'autoriser monsieur le président à procéder à la demande de subvention pour ces compléments d'études auprès de la DRAC,**
- **D'autoriser monsieur le président à établir et signer la convention de participation financière avec la commune de Longny les Villages correspondante, et tous documents y afférents.**

DEMANDE DE SUBVENTION - RE INFORMATISATION, MISE EN RESEAUX ET ACQUISITION D'EQUIPEMENT AUDIOVISUELS DES MEDIATHEQUES.

Mr Bouttier, vice-président en charge de la culture, expose à l'assemblée la nécessité de faire évoluer les services proposés par les bibliothèques du territoire. Encore plus aujourd'hui, les enjeux et les missions de la lecture publique

sont d'offrir un accès libre et équitable à l'information, de permettre l'accessibilité des collections et d'accompagner les citoyens aux évolutions sociétales notamment autour du développement des usages numériques.

Après avoir recensé les besoins pour le bon fonctionnement de ces évolutions, il convient de renouveler les équipements informatiques, faire l'acquisition d'un logiciel permettant la fusion des catalogues et de s'équiper de matériel audiovisuel :

- Achat de 3 postes informatiques pour les bibliothèques de Tourouvre et Beaulieu
- Evolution des 6 postes (prêt et public) de Longny et Neuilly
- Achat du logiciel Microbib et du matériel associé (cartes, douchettes)
- Achat de serveurs de partage et de sauvegarde des documents de travail
- Achat de matériel audiovisuel (vidéoprojecteur, caméra, micro...)
- Ordinateur portable et poste de travail pour la coordinatrice

La dépense prévisionnelle est estimée à 20 165 € HT soit 24 198 € TTC et se décompose telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses d'investissement prévisionnelles 2021	HT	TTC
Matériels informatiques	6 895 €	8 274 €
Logiciel Microbib	5 390 €	6 468 €
Autres (cartes, douchettes)	1 980 €	2 376 €
Equipement audiovisuel	4 000 €	4 800 €
Vidéoprojecteur	640 €	768 €
Serveurs de partage et sauvegarde	1 260 €	1 512 €
Total	20 165 €	24 198 €

La CDC sollicite l'aide au financement du projet auprès :

- De la Médiathèque départementale de l'Orne, service du Conseil Départemental, à hauteur de 30 %
- De la DRAC, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques de lecture publique, à hauteur de 50 %

Soit un plan de financement prévisionnel qui s'établit de la manière suivante :

	Euros
MDO - Conseil Départemental 30% du HT	6 050 €
DGD - Etat - DRAC 50% du HT	10 083 €
FCTVA	3 970 €
Reste à charge à la CdC	4 095 €
Total TTC	24 198 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- **D'approuver** le projet de développement du réseau des médiathèques
- **D'approuver** le budget prévisionnel d'investissement 2021 associé au projet
- **De préciser** que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget 2021
- **D'autoriser** le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de La DRAC au titre de la DGD et le Conseil Départemental de l'Orne au titre de la MDO
- **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2021- REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA PROVIDENCE A LONGNY AU PERCHE

Le Président rappelle au conseil l'engagement en 2019 d'une mission de maîtrise d'œuvre (menée par Orne Métropole) en vue de requalifier le quartier de la PROVIDENCE, de fluidifier la circulation au carrefour des RD 8 et RD 11, de qualifier les dessertes de l'EHPAD et de la Maison de santé (parkings, accès PMR...), de mettre en sécurité les résidents de l'établissement et les piétons.

Cette opération comprenant, le réaménagement du carrefour de la RD 8 / RD 11, la création de parkings pour les usagers, et la reprise de la circulation autour de l'EHPAD, s'élève à un coût prévisionnel estimé à 438 000 € HT, soit 525 600 € TTC.

Il convient de définir le plan de financement de cette opération :

- 1 dossier de rescindement	30 000 €
- 1 dossier FAL	15 000 €
- Subvention au titre de la DETR 2021 (hors rescindement)	120 000 €
- Région (contrat de territoire)	75 000 €
- Convention avec l'association marguerite Guérin	40 000 €
- FCTVA	86 220 €
- Fonds de Concours de la commune de Longny-les-villages	70 400 €
- Reste à charge à la CdC	88 980 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus.
- D'inscrire au budget 2021 les dépenses et recettes afférentes à ce projet.
- D'autoriser monsieur le Président à solliciter une demande de financement correspondante, au titre de la DETR 2021
- D'autoriser monsieur le président à établir et signer la convention de participation financière correspondant avec la Commune de Longny les Villages, et tous documents y afférents.
- De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération.

DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2021- AMENAGEMENT DE VOIRIE ET DESSERTE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA REHARDIERES – RD 918

Le Président rappelle au conseil la nécessité de revoir la desserte de la zone d'activité de la Réhardières de part et d'autre de la RD 918 afin de renforcer la sécurité des déplacements et des accès aux entreprises et services existants, d'anticiper l'installation d'activités sur la zone de 2 ha rive droite de la RD (vente en cours à l'entreprise AGRIAL) et l'aménagement du lotissement d'activité de 5.6 ha rive gauche, en cours de d'élaboration (APS en cours).

Pour ce faire en 2020 la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à Orne Métropole, qui en a établi la définition (APS réalisé) et arrêté le coût prévisionnel.

Cette opération comprenant, la réalisation d'un giratoire et la qualification des dessertes des deux côtés de la RD 918 s'élève un coût prévisionnel estimé à 636 000 € HT soit 763 200 € TTC.

Il convient de définir le plan de financement de cette opération :

- Subvention Conseil département 61 (giratoire, 50 % du montant subv. 385 022 € HT)	192 511 €
- Subvention au titre de la DETR 2021 (50%)	316 289 €
- Reste à charge à la CdC	127 200 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus
- D'inscrire au budget 2021 les dépenses et recettes afférentes à ce projet
- D'autoriser monsieur le Président à solliciter les demandes de financements correspondants au titre de la DETR 1insi qu'auprès de Conseil Départemental de l'Orne.
- De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération.

DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2021 – ZONE D'ACTIVITE DE LA REHARDIERES – EXTENSION ET CREATION D'UN LOTISSEMENT D'ACTIVITES A LONGNY AU PERCHE

Le Président expose aux membres du conseil que l'élaboration d'un lotissement d'activités sur la réserve foncière de 5.6 ha acquise en 2019 sur le site de la zone d'activité de la Réhardières est entrée dans sa phase d'études pré-consultations des entreprises.

Ce lotissement doit permettre de renforcer l'attractivité de notre territoire et proposer aux entreprises qui souhaiteraient s'installer, un cadre fonctionnel et qualitatif au cœur même des Hauts du Perche.

Pour se faire en 2020 la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confié à l'Agence GILSON qui en a établi la définition (APS en cours de finalisation) et arrêté le coût prévisionnel.

Cette opération comprenant la viabilisation de 10 à 11 lots de 8 000 à 3000 m², leur desserte et des espaces mutualisés, s'élève à un cout prévisionnel estimé à 802 382 € HT soit 962 858 € TTC.

Il est envisagé d'engager l'aménagement de cette zone en 3 tranches fonctionnelles :

- 1^{ère} tranche : 354 633 €, soit 425 560 € TTC
- 2^{ème} tranche : 223 845 €
- 3^{ième} tranche : 223 844 €

Il convient de définir le plan de financement de la première tranche de cette opération d'un montant estimé à 425 560 € TTC:

- | | |
|---|-----------|
| - Subvention au titre de la DETR 2021 (50%) | 212 780 € |
| - Reste à charge à la CdC | 212 780 € |

Il est proposé aux membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus
- D'inscrire au budget 2021 les dépenses et recettes afférentes à ce projet
- D'autoriser monsieur le Président à solliciter une demande de financement correspondante au titre de la DETR 2021.
- De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération

DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2021 - CHAUDIERE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR SUR LE SITE SCOLAIRE DE LONGNY AU PERCHE

Le Président expose aux membres du conseil le projet de chaudière bois et réseau de chaleur devant être déployé pour alimenter l'école maternelle, l'école primaire, le CLSH (tous 3 bâtiment communautaire), et la Piscine de Longny (bâtiment communal)

Pour se faire en 2020 la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confié à l'Agence AFCE qui en a établi la définition (APS en cours de finalisation) et arrêté le coût prévisionnel.

Cette opération comprenant la mise en place d'une chaudière bois, la dépose de 4 chaudières fuel et le déploiement d'un réseau de chaleur sur 3 bâtiments communautaires (scolaire et périscolaire) ainsi qu'un bâtiment communal, s'élève à un cout prévisionnel estimé à 431 560 € HT soit 517 872 € TTC

Sa mise en œuvre vise à réduire l'impact économique et environnemental lié aux actuelles chaudières fuel, réduire les gaz à effet de serre, promouvoir la filière d'approvisionnement en bois déchiqueté locale, conforter et renforcer le confort des usagers.

Il convient de définir le plan de financement de cette opération :

- FCTVA	84 952 €
- Subvention au titre de la DETR 2021 (50% du HT)	136 732 €
- Subvention du Région (IDEE ENR)	165 532 €
- Fonds de concours de la commune de Longny	42 984 €
- Reste à charge à la CdC	87 672 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- **D'accepter le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus**
- **D'inscrire au budget 2021 les dépenses et recettes afférentes à ce projet**
- **D'autoriser monsieur le Président à solliciter une demande de financement correspondante au titre de la DETR 2021, ainsi qu'auprès de la Région Normandie (dispositif IDEE ENR).**
- **D'autoriser monsieur le président à établir et signer la convention de participation financière correspondant avec la Commune de Longny les Villages, et tous documents y afférents.**
- **De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération**

DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2021 – REACTUALISATION AMENAGEMENT SECURITAIRE DU CŒUR DE BOURG DE LA VENTROUZE (2^{IE}ME TRANCHE)

Le Président rappelle aux membres du conseil l'aménagement sécuritaire du cœur de bourg de la Ventrouze. Ce projet fait l'objet d'une demande de DETR répétée depuis plus de 3 ans. Il convient de finaliser cet aménagement.

Pour se faire la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à l'Agence BAIE qui en a établi la définition et arrêté le coût prévisionnel.

Cette opération s'élève à un cout prévisionnel estimé à 161 660 € HT soit 193 992 € TTC.

Il convient de définir le plan de financement de cette opération :

- FCTVA	31 822 €
- Subvention au titre de la DETR 2021 (50%)	80 830 €
- Subvention du conseil départemental	31 822 €
- Reste à charge à la CdC	49 518 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- **D'accepter le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus**
- **D'inscrire au budget 2021 les dépenses et recettes afférentes à ce projet**
- **D'autoriser monsieur le Président à solliciter une demande de financement correspondant au titre de la DETR 2021 et du conseil départemental de l'Orne.**
- **De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération**

DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2021 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DE LA FUTURE MAISON FRANCE SERVICE DE LA CDC DES HAUTS DU PERCHE

Par délibération n°2020.12.225 en date du 3 décembre 2020, le conseil communautaire a autorisé le président à effectuer la demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2021 pour la réalisation de travaux de mise à niveau de l'actuelle MSAP ainsi que pour l'équipement en matériel informatique. Le coût global du projet s'élève à 16 194,68 € HT soit 19 433.62 € TTC.

Il est précisé que le projet sera inscrit au Budget Prévisionnel 2021.

Pour rappel le plan de financement de cette opération s'établi comme suit :

Plan financement	2021
DETR (60% du montant HT de l'investissement)	9 716.80 €
FCTVA (16.404% du montant TTC de l'investissement)	3 187.89 €
Participation de la Communauté de Communes des Hauts du Perche	6 528.93 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus
- D'inscrire au budget 2021 les dépenses et recettes afférentes à ce projet
- D'autoriser monsieur le Président à solliciter une demande de financement correspondant au titre de la DETR 2021.
- De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération

DEMANDE DE FINANCEMENT DSIL 2021 – RACCORDEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRE AU RESEAU DE CHALEUR DE LA COMMUNE DE TOUROUVRE AU PERCHE

Le Président rappelle aux membres du conseil l'engagement de la Commune de Tourouvre dans l'installation d'une chaudière bois et le déploiement sur ses bâtiments municipaux du réseau de chaleur correspondant.

A ce titre il est proposé à la communauté de communes de bénéficier de cette énergie et de se raccorder à ce réseau.

Cela nécessite pour le site scolaire et périscolaire de la CdC d'engager des raccordements dit « primaires », dont le bureau d'étude maître d'œuvre de l'opération a estimé le coût prévisionnel à 44 200 € HT soit 53 040 € TTC.

Les conditions d'engagement de cette opération correspondent tant à un gain énergétique qu'à la mise en œuvre d'une ressource énergétique renouvelable et durable, il permet par ailleurs la dépose de l'actuelle chaudière fuel.

Il convient de définir le plan de financement de cette opération :

- FCTVA	8 700 €
- Subvention au titre de la DSIL 2021 (50% du HT)	22 100 €
- Reste à charge à la CdC	22 240 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus
- D'inscrire au budget 2021 les dépenses et recettes afférentes à ce projet
- D'autoriser monsieur le Président à solliciter une demande de financement correspondante au titre de la DSIL 2021.
- De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération

CONSULTATION ENTREPRISES – SIGNALETIQUES TOURISTIQUES

Dans le cadre de la formalisation de parcours de randonnées sur le territoire de la Communauté de Communes, suite au balisage peinture réalisé il convient de finaliser le marquage de ces itinéraires par des éléments et structures permanents.

Pour ce faire un recensement complet des éléments nécessaire à la finalisation de ce balisage a été réalisé et formalisé dans un cahier des charges extrêmement précis.

Il convient à ce stade de consulter les entreprises capables de fournir et poser ces éléments et structures.

Ce programme de signalétique est financé dans le cadre du programme LEADER du Pays du Perche Ornaïs à hauteur de 80 % du montant hors Taxe qui à ce jour est estimé à 19 351.00 €.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- **D'autoriser** le Président à lancer la consultation pour cette opération.
- **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROLONGATION DU DISPOSITIF D'AIDE AUX ACTEURS ECONOMIQUE IMPLUSION RELANCE NORMANDIE 2

Présentation par Monsieur Christian DUGUET Vice-Président en charge du développement économique

Une communication de ce dispositif sera transmise par courrier à chaque maire du territoire. A charge à eux d'identifier les entreprises susceptibles d'être éligibles à ce dispositif ! Sachant que l'enveloppe financière mis à disposition pour cette opération s'élève à 32 000 €

COMPETENCE MAISONS MEDICALES

Présentation par Monsieur le Président Emmanuel LE SECQ

Suite à la demande de Longny les villages de porter directement l'accueil des professionnels de santé sur le secteur de Longny, après débat il est convenu que les projets de maisons médicales de Longny et de Tourouvre pour lesquelles 2 permis de construire avait été déposé, sont suspendus. Les permis de construire feront l'objet d'une demande d'annulation.

La Communauté de Communes, tel qu'exprimé par une majorité de conseillers communautaires souhaite conserver l'application de la compétence maisons médicales, mais ne s'opposent pas à ce qu'un projet d'accueil de professionnels de santé soit développer par la commune de Longny les villages.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 23 h 30.

Le prochain conseil communautaire est fixé au 2 mars 2021 à 18h à Longny-au-Perche.

Le Président

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
des HAUTES PERCHES
Emmanuel LE SECQ
61290 LONGNY-LES-VILLAGES

